



credit d'impot sur interets

Par **fumiste71**, le **13/03/2012** à **18:17**

bonjour,

J'ai acqueri une maison en 2007 et un mois apres j'ai été licencié. Depuis je galère entre des formation et des boulots qui ne tiennent pas dans le temps. Malheureusement financièrement je n'arrive pas à mettre beaucoup d'argent dans cette maison. Elle est inhabitable, je suis entrain de refaire le toit et l'interieur est vide tout est à faire. J'ai touché un credit d'impot sur 2009 et 2010 sur les interets. Aujourd'hui on me reclame le credit d'impot avec des penalités. Je ne sais pas quel recours j'ai? Je vis chez mes parents, en attendant de la vendre sans trop perdre dessus. Il considère ce n'est pas maison principale car je ne vis pas dedans. Si vous avez une piste pour défendre mon cas?

Franck

Par **fabrice58**, le **14/03/2012** à **17:22**

Bonsoir,

si vous avez acquis une maison inhabitable après le 6 mai 2007 et avez déclaré que c'est votre résidence principale alors que vous n'y avez jamais habité, le service des impôts a eu raison de vous redresser.

Comme vous saviez ce que vous faisiez en déclarant les intérêts et que vous n'avez pas cherché à vous débarrasser du bien après avoir été licencié, il ne vous reste plus qu'à assumer et faire faire un recours gracieux, dont il n'est pas sûr qu'il aboutira.

Du point de vue contentieux, il n'y a rien à faire.

Vous risquez l'imposition sur la plus value lors de la revente.

Cdt